



Flash' Infos

Les brèves de la commune de Plainoiseau

Voeux de la municipalité



Le Maire
Les adjoint(e)s
Les conseiller(e)s municipaux
Les employé(e)s de la Mairie

Vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 2022,
Nous vous souhaitons surtout une très bonne santé en espérant
que la vie d'avant, en présentielle, nous reviendra vite !

Les voeux de Jacques Brel 1er janvier 1968

Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences.

Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.

Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.

Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable.

Meilleurs voeux 2022

Recensement de la population

Vous avez certainement vu et/ou lu que la commune de Plainoiseau allait être recensée en 2022.

Ce recensement aura lieu du 20 janvier 2022 au 16 février 2022.



La municipalité tient à vous présenter l'agent recenseur qui assurera cette tâche. Vous rencontrerez durant la période citée plus haut, **Mme THUILLOT Christelle**.

A quoi sert le recensement de la population ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de

transport utilisés, conditions de logement...

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transport, logement, écoles...) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Les données transmises par chaque personne recensée sont protégées et restent confidentielles.



À quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent

→ Pour l'état



Définir les politiques publiques nationales

→ Pour les communes



Établir la contribution de l'État au budget des communes

Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

au conseil municipal
Définir le nombre d'élus

→ Pour les entreprises et les associations



Ouvrir de nouveaux commerces
logements
Construire des nouveaux



Pour l'ensemble de la population

